



Non à l'Éolien Marin à Oléron

Ensemble, agissons !

COMMUNIQUE DE PRESSE 4/5/2022

Le collectif NEMO a pris note des conclusions du débat public sur le projet industriel éolien Sud-Atlantique. La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a publié trois documents, respectivement un [compte-rendu](#), les [recommandations aux maîtres d'ouvrages](#) et un [bilan](#) du débat. Pour rappel ce projet envisage devant le littoral Charentais des parcs éoliens jusqu'à 2GW soit plus de 120 éoliennes de 260 mètres de hauteur sur une surface minimum de 240km² (l'île d'Oléron fait 174km²).

La CPDP conclut un débat qui a "fortement questionné l'opportunité du projet". Avant tout sur le choix de la zone : même élargie "*les publics s'étonnent de la proposition par l'État d'une zone [...] identifiée comme une zone remarquable de biodiversité*" et de surcroît protégée par un parc marin et une zone Natura 2000 jusqu'à 110 km des côtes. Mais également sur l'atteinte d'objectifs environnementaux et économiques et sur le "*questionnement de la crédibilité même de ces objectifs*". En outre, l'absence de visibilité sur la stratégie de façade du Gouvernement questionne sur l'avenir du littoral Charentais.

La CPDP fait remarquer que la localisation choisie par l'état porte également atteinte à un écosystème économique et social, aux emplois et mode de vie des locaux, au patrimoine culturel et paysager, ce que le collectif NEMO a toujours dénoncé.

Par ailleurs les dimensions du projet et des futurs projets interpellent, si le manque de transparence de l'Etat est bien dénoncé, la CPDP conclue de "*l'impératif [pour l'éolien] de s'ancre dans un temps long*" et de "*mutualiser les raccordements*" : la zone élargie de 743 km² pourrait accueillir une ramification bien plus importante, une demande de transparence "*exacerbée par l'annonce du Gouvernement d'un objectif de 50 parcs éoliens en mer d'ici 2050*", ce qui est considérable.

Les remarques de la Commission viennent renforcer une majorité d'arguments défendus par le collectif NEMO, les élus et représentants du département, mais aussi les nombreux organismes ou associations de défense de l'environnement et des océans, (Conseil National de la Protection de la Nature, Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages, LPO, FNE, FNE Nouvelle Aquitaine, Sea Shepherd, Union Internationale pour la Conservation de la Nature France ...), tout comme les représentants du secteur de la pêche, de la plaisance, du tourisme et des citoyens en général.

Nous regrettons par ailleurs que le document des recommandations aux maîtres d'ouvrages ne soit pas plus en cohérence avec les arguments rapportés : par exemple, l'éloignement de 30 kms des côtes en scénario possible n'exclurait pas une présence persistante dans le parc naturel marin, en zones Natura 2000, et dans des zones de pêche artisanale primordiales pour cette activité le long des côtes Charentaises.

A ce titre, le collectif suivra avec attention la restitution du débat organisée la 11 mai à 18h par la CPDP et en présence de la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public Chantal Jouanno, et invite à la plus grande mobilisation des citoyens, des associations, des politiques et des entreprises.